

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit le **19 MARS** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Jean-Yves LALY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 13 mars 2018

Etaient présents : LALY Jean-Yves, COUEDIC François, COURTEL Isabelle, GUILLEMOT Jean, TEXIER Véronique, LE BRETON Jean-Luc, CARDIN Samuel, BEILLON Sylviane, COURCHAY Christiane, ROLLAND Patrick, LAME Christian, MARCY Christelle, TOUZE Isabelle

Etaient excusés : COUE Isabelle, BOUEDO Laurent

Mr GUILLEMOT Jean a été élu (e) secrétaire

N° 2018 – 03 - 01

OBJET : Approbation du compte administratif – Budget Lotissement « Zone Nord Est »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		74 025,91				74 025,91
Opérations de l'exercice	138 465,32	13 288,04		138 465,28	138 465,32	151 753,32
TOTAUX	138 465,32	87 313,95		138 465,28	138 465,32	225 779,23
Résultats de clôture	51 151,37					
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	51 151,37			138 465,28		87 313,91

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.



N° 2018 – 03 - 02

OBJET : Approbation de la gestion du receveur – Budget Lotissement « Zone Nord Est »

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

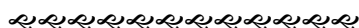
Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



N° 2018 – 03 - 03

Objet : Approbation du compte administratif – Budget Lotissement « Briend »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			5 699,00		5 699,00	
Opérations de l'exercice	76 926,46	76 921,88	99 805,24	5 699,00	176 731,70	82 620,38
TOTAUX	76 926,46	76 921,88	105 504,24	5 699,00	182 430,70	82 620,38
Résultats de clôture	5,58		99 805,24		99 810,82	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	5,08		99 805,24		99 810,32	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.



N° 2018 – 03 - 04

OBJET : Approbation de la gestion du receveur – Budget Lotissement « Briend »

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



N° 2018 – 03 - 05

Objet : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2017 – Budget Lotissement « Briend »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation au budget annexe lotissement du résultat d'exploitation de l'exercice 2017. Il propose d'affecter la somme de :

- 5,58 € en dépenses de fonctionnement au compte 002
- 200 194,76 € en recettes d'investissement au compte 001

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **accepte l'affectation proposée par Monsieur le Maire**



N° 2018 – 03 - 06

Objet : Budget Lotissement Briend - Vote du budget primitif 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	208 441,08	208 441,08	375 630,76	375 630,76
Opérations d'Ordre	75 436,00	206 941,08	206 941,08	75 436,00

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

N° 2018 – 03 - 07

Objet : Approbation du compte administratif – Budget Commune

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		137 465,03		286 278,95	137 465,03	268 278,95
Opérations de l'exercice	719 919,33	863 833,45	454 197,25	72 227,01	1 174 116,58	936 060,46
TOTAUX	719 919,33	1 001 298,48	454 197,25	358 505,96	1 311 581,61	1 204 339,41
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			63 885,49	8 000,00	63 885,49	8 000,00
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		281 379,15	95 691,29			107 242,20

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus



N° 2018 – 03 - 08

OBJET : Approbation de la gestion du receveur – Budget Commune

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celle relative à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



N° 2018 – 03 - 09

Objet : Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2017 – Budget Commune

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2017, vu l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, il est décidé de reporter les montants de la façon suivante :

- 129 802,37 en recettes de fonctionnement au compte 002
- 151 576,78 en recettes d'investissement au compte 1068
- 95 691,29 en dépenses d'investissement au compte 001



N° 2018 – 03 - 10

Objet : Vote des taux

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2018 :

- Taxe d'habitation 12,93 %
- Taxe foncière bâti 16,40 %
- Taxe foncière non bâti 47,10 %



N° 2018 – 03 - 11

Objet : Budget Commune - Vote du budget primitif 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	738 337,86	825 600,00	280 950,00	376 641,29
Opérations d'Ordre	217 064,51	129 802,37	95 691,29	/
TOTAL	955 402,37	955 402,37	376 641,29	376 641,29

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

Suivent les signatures

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Secrétaire,